

valide pendant trois autres années et l'annonce d'une nouvelle vente de blé échelonnée sur trois ans, le contrat prévoyant la vente de quelque 112 millions de boisseaux de blé au cours de la première année. La première raison, c'est qu'un terme de trois ans stabilisera désormais, dans une certaine mesure, le marché du blé, ce dont les cultivateurs, les minotiers et les gens employés au transport de cette denrée se réjouiront sûrement. Je crois que l'industrie des minoteries sera particulièrement heureuse de cette annonce. Même si le ministre n'a pas dit quelles quantités de farine vise le contrat global, j'espère qu'elles sont importantes. Ces dernières semaines, certaines minoteries ont fonctionné qu'à moins de 50 p. 100 de leur capacité. Toutes commandes supplémentaires qui pourraient se présenter après le 1<sup>er</sup> août seront certes accueillies avec joie, non seulement par les propriétaires de minoteries mais aussi par les employés.

Nous ne savons pas exactement ce que le ministre a voulu dire par les mots «d'autres échanges commerciaux mutuellement profitables». Ce n'est sans doute pas le moment de s'occuper des détails de ces autres échanges commerciaux ou de ces questions commerciales, mais nous aimerions beaucoup savoir à quelles autres denrées s'applique cette expression.

Je veux aussi dire, monsieur l'Orateur, qu'à mon sens, il est temps que la Commission canadienne du blé et les autres signataires de l'accord international sur le blé, examinent minutieusement le prix. Cet après-midi, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a dit, et je crois que le ministre en conviendra, qu'il n'y a pas eu dans le prix du blé touché par les cultivateurs une augmentation proportionnelle à l'augmentation récente du coût de production. Je crois que les cultivateurs ont droit à une augmentation de revenus parallèle à celle du prix de revient. A la prochaine séance des signataires de l'accord international sur le blé, on estimera peut-être justifiée une augmentation du prix du blé.

Nous nous réjouissons de cette nouvelle, monsieur l'Orateur, et nous espérons que les compagnies d'élevateurs, les chemins de fer et les autres intéressés à l'acheminement du blé vers les ports d'expédition collaboreront pour assurer des livraisons en temps voulu.

• (2.50 p.m.)

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

#### LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL—ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. H. C. Harley (Halton)** propose l'adoption du 1<sup>er</sup> rapport du comité permanent de la

santé et du bien-être social, présenté à la Chambre le jeudi 16 juin.

[Français]

**M. Gilles Grégoire (Lapointe)**: Sur division, monsieur l'Orateur, parce que nous nous opposons à la réduction du quorum.

[Traduction]

(La motion est adoptée sur division.)

#### COÛT ET PRIX DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES—ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

**M. H. C. Harley (Halton)** propose l'adoption du 1<sup>er</sup> rapport du comité spécial du coût et du prix des produits pharmaceutiques, présenté à la Chambre le vendredi 17 juin.

[Français]

**M. Gilles Grégoire (Lapointe)**: Sur division, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

(La motion est adoptée sur division.)

### LA LOI SUR LES INDIENS

#### MODIFICATIONS RELATIVES AUX BOISSONS ALCOOLIQUES

**M. John M. Reid (Kenora-Rainy River)** demande à présenter le bill n<sup>o</sup> C-203, modifiant la loi sur les Indiens.

**Des voix**: Expliquez-vous.

**M. Reid**: Monsieur l'Orateur, ce bill a pour but de supprimer les articles de la loi sur les Indiens qui traitent de la vente de boissons alcooliques aux Indiens, de leur possession par tout Indien vivant à l'intérieur comme à l'extérieur d'une réserve, et d'autres délits de ce genre. A mon sens, monsieur l'Orateur, ces dispositions ont un caractère discriminatoire et devraient être supprimées. J'ai l'intention de demander plus tard que ce bill soit déferé au comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme et de la citoyenneté et de l'immigration.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

### LA LOI SUR LES BANQUES

#### REVISION DÉCENNALE ET PROLONGATION DES CHARTES

**L'hon. G. J. McIlraith (au nom du ministre des Finances)** propose que la Chambre se forme en comité plénier, à la prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure en vue d'effectuer la revision décennale de la loi sur les banques et la prolongation jusqu'au 1<sup>er</sup>